

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 25110:2017

### **Perception du télépéage - Définition d'interface pour compte de bord utilisant une carte à circuit intégré (ICC) (ISO 25110:2017)**

Elektronische Gebührenerhebung -  
Schnittstellendefinition für die  
fahrzeugseitige bordeigene  
Datenverwaltung mit Chipkarte (ICC) (ISO

Electronic fee collection - Interface  
definition for on-board account using  
integrated circuit card (ICC) (ISO  
25110:2017)

12/2017



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 25110:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 25110:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

## Perception du télépéage - Définition d'interface pour compte de bord utilisant une carte à circuit intégré (ICC) (ISO 25110:2017)

Elektronische Gebührenerhebung -  
Schnittstellendefinition für die fahrzeugseitige  
bordeigene Datenverwaltung mit Chipkarte (ICC) (ISO  
25110:2017)

Electronic fee collection - Interface definition for on-  
board account using integrated circuit card (ICC) (ISO  
25110:2017)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 22 novembre 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
<b>Avant-propos européen .....</b>	<b>3</b>

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 25110:2017) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 "Systèmes intelligents de transport" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 "Systèmes de transport intelligents", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Le présent document remplace le CEN ISO/TS 25110:2013.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 25110:2017 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 25110:2017 sans aucune modification.

---

---

**Perception du télépéage —  
Définition d'interface pour compte  
de bord utilisant une carte à circuit  
intégré (ICC)**

*Electronic fee collection — Interface definition for on-board account  
using integrated circuit card (ICC)*

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>2</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>2</b>
<b>4 Abréviations</b> .....	<b>4</b>
<b>5 Modèles de transfert de données</b> .....	<b>5</b>
5.1 Généralités.....	5
5.1.1 Type transparent.....	5
5.1.2 Type «mise en mémoire cache».....	5
5.1.3 Type «mise en mémoire tampon».....	5
5.2 Symboles.....	5
5.3 Type transparent.....	6
5.3.1 Généralité.....	6
5.3.2 Processus de transfert de données.....	6
5.4 Type «mise en mémoire cache».....	7
5.4.1 Généralité.....	7
5.4.2 Processus de transfert de données.....	7
5.5 Type «mise en mémoire tampon».....	7
5.5.1 Généralité.....	7
5.5.2 Processus de transfert de données.....	8
<b>6 Définition d'interface pour l'accès à l'ICC</b> .....	<b>8</b>
6.1 Type transparent.....	8
6.1.1 Configuration fonctionnelle.....	8
6.1.2 Commande et réponse entre le RSE et l'OBU.....	9
6.2 Type «mise en mémoire cache».....	9
6.2.1 Configuration fonctionnelle.....	9
6.2.2 Commande et réponse entre le RSE et l'OBU.....	10
6.3 Type «mise en mémoire tampon».....	10
6.3.1 Configuration fonctionnelle.....	10
6.3.2 Commande et réponse entre le RSE et l'OBU.....	11
<b>Annexe A (informative) Exigences relatives au compte de bord</b> .....	<b>12</b>
<b>Annexe B (informative) Exemple de méthode d'accès à l'ICC</b> .....	<b>15</b>
<b>Annexe C (informative) Relations d'interopérabilité avec les autres secteurs</b> .....	<b>32</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>34</b>